

VILLE DE RIGAUD
Séance ordinaire du 9 juin 2026 à 19 h
10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud
Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2026
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
6. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 6.1 Préoccupations relatives au projet ALTO et à ses impacts potentiels sur les communautés de Pointe-Fortune, de Rigaud et de Vaudreuil-Soulanges : positionnement impacts du projet de TGV (ALTO) sur les communautés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
 - 6.2 Nomination des substituts des comités consultatifs de la Ville de Rigaud – Année - 2026
7. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 7.1 Réorganisation des espaces de travail et acquisition de mobilier ergonomique
 - 7.2 Dépôt du rapport des employés municipaux en lien avec le *Règlement numéro 415-2025 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs* – Mai 2026
 - 7.3 Adoption – *Règlement numéro 417-01-2026 modifiant le règlement numéro 417-2025 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un lot ou un immeuble sur le territoire de la Ville de Rigaud*
 - 7.4 Report – Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur externe – Exercice 2025
 - 7.5 Dépôt du rapport du maire – Dépenses en situation d'urgence – Livraison de camions-citernes pour approvisionnement des réserves d'eau
 - 7.6 Dépôt de la liste mensuelle des bons d'achat et des transferts budgétaires – Mai 2026

7.7 Approbation des listes des chèques et des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 31 mai 2026 ainsi que le paiement des comptes à payer en date du 10 juin 2026

7.8 Mise à jour de la nétiquette de la Ville de Rigaud pour l'utilisation des médias sociaux

7.9 Gestion du personnel – Confirmation de la fin de la période de probation et permanence de Madame Audrey Caza

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Aucun

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Octroi de contrat – Services professionnels pour le remplacement d'un ponceau – chemin Saint-Thomas

9.2 Octroi de contrat – Remplacement du toit – Immeuble situé au 18, rue St-Antoine

9.3 Octroi de contrat – Fourniture et installation d'un groupe électrogène à la station de pompage SP12 en échange du groupe électrogène prévu à SP12 en 2025 à SP10

9.4 Autorisation d'une dépense supplémentaire – Appel d'offres n° 2020-STIR-03 – Collecte, transport et disposition des matières résiduelles diverses

10. URBANISME

10.1 Appui à une demande à la CPTAQ de la compagnie 2617-9747 Québec inc . – Gravière Castonguay

10.2 PPCMOI – Second projet – Lot 3 609 920, chemin du Fief

10.3 P.I.I.A. – 22, rue Sainte-Madeleine – Demande relative au réaménagement d'un espace de stationnement résidentiel

10.4 P.I.I.A. – 216, rue Saint-François -- Demande relative à l'architecture — modification à l'apparence extérieure

10.5 P.I.I.A. – 23, rue Sainte-Madeleine – Demande relative à la modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal

10.6 P.I.I.A. – 123-125, rue Saint-Viateur – Demande relative à l'architecture – Modification à l'apparence extérieure

10.7 P.I.I.A. – 50, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest – Travelodge Wyndham – Demande relative à l'architecture – Aménagement du site

10.8 P.I.I.A. – 78, 78-A, rue Saint-Pierre – Demande relative à l'architecture – Modification à l'apparence extérieure

10.9 Dérogation mineure – Autoriser un projet intégré sur le chemin J.-René-Gauthier – Lots 6 611 480 à 6 611 487 et le lot 6 611 489 – Zone C-161

10.10 Toponymie – Désignation d'une nouvelle voie de circulation « rue Dr. E. Lawlor » – Lot 6 611 488

10.11 Dérogation mineure – Autoriser l'espace de stationnement dans la cour avant, devant la façade du bâtiment unifamilial isolé qui est dépourvu de garage – 173, chemin de l'Anse – Zone H-22

11. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

11.1 Autorisation – Dépôt d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

11.2 Octroi de contrat – Mise aux normes et réaménagement d'une aire de jeux – Parc Roselin

12. VARIA

13. Période de questions allouée au public

14. Messages des membres du conseil

15. Clôture de la séance

*** PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET DÉCORUM**

1. Le(la) citoyen(ne) qui a reçu le droit de parole du président de la séance doit se présenter au microphone et s'identifier en indiquant clairement son nom avant de poser sa question.
2. Lors des séances ordinaires, la préséance est donnée aux questions posées en personne lors de la séance, puis à celles envoyées à l'avance par courriel, puis aux questions posées en direct via les réseaux sociaux de la Ville.
3. La personne appelée au microphone dispose de 5 minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi, le président de la séance peut mettre fin à cette intervention.
4. Les questions sont adressées aux membres du conseil, lesquels peuvent y répondre dans l'immédiat, y répondre à une séance subséquente ou y répondre par écrit. Chaque membre du conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée.
5. La personne qui pose une question doit utiliser un langage convenable, poli et respectueux.
6. Le président de la séance peut refuser une question, interrompre ou retirer le droit de parole à une personne conformément à l'article 9.10 du *Règlement 391-2022 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal*.